

<i>EDWARD OBERSKI et al. c. GENERAL MOTORS LLC et al., Cour supérieure de justice de l'Ontario Action N° CV-14-502023-00CP</i>
<i>MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS DU CANADA et al., Cour supérieure du Québec, N° 500-06-000687-141</i>
<i>MICHAEL GAGNON c. GENERAL MOTORS DU CANADA et al., Cour supérieure du Québec Action N° 500-06-000729-158</i>

FORMULAIRE D'OPPOSITION

N'ENVOYEZ CE FORMULAIRE QUE SI VOUS SOUHAITEZ VOUS OPPOSER AU RÈGLEMENT PROPOSÉ.

Instructions : Remplissez et envoyez ce formulaire par la poste, par messenger ou par courriel **SEULEMENT SI VOUS SOUHAITEZ VOUS OPPOSER** au règlement des actions collectives visant les pertes pécuniaires proposé par General Motors concernant les interrupteurs à clé de contact Delta, la rotation des clés, la problématique clé-genou sur les Camaro et la direction assistée électrique au Canada. Veuillez consulter le bas de ce formulaire pour obtenir des instructions sur la façon de soumettre ce formulaire en fonction de votre lieu de résidence. Pour en savoir plus, visitez le Site Web du Règlement à www.GMIgnitionSwitchSettlement.ca/fr.

1. COORDONNÉES DE L'OPPOSANT

Fournissez les renseignements suivants au sujet de la personne (c.-à-d., le propriétaire ou le locataire actuel ou précédent du véhicule) qui présente ou, le cas échéant, au nom de laquelle vous présentez une opposition.

Nom :		Prénom :		Initiale du deuxième prénom :	
Adresse :				Numéro de bureau :	
Ville :	Province :	Code postal :	Pays :		
Numéro de téléphone :		Adresse courriel (si disponible) :			

Si vous vous opposez au règlement proposé au nom de quelqu'un d'autre, veuillez fournir les renseignements demandés ci-dessus et joindre une copie de votre procuration, de l'ordonnance du tribunal ou de toute autre autorisation qui vous permet de représenter cette personne.

Il est interdit à certaines personnes et entités de participer au présent règlement. Ces Personnes exclues sont :

- les concessionnaires GM agréés;
- les acheteurs, propriétaires et locataires de flottes de location quotidienne (c'est-à-dire une Personne qui loue des voitures de tourisme, sans chauffeur, au grand public sur une base quotidienne ou hebdomadaire et qui achète ou loue des véhicules à des fins de location);
- les organismes gouvernementaux ou quasi gouvernementaux;
- les officiers de justice présidant les Actions* et Actions connexes* et les membres de leur famille immédiate;
- Les Avocats du Groupe* ainsi que les membres de leur personnel et de leur famille immédiate;
- toutes les Personnes qui ont précédemment quittancé leurs Réclamations de pertes pécuniaires qui sont de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, liées aux problèmes corrigés par les Rappels;
- toutes les personnes et entités qui se sont valablement retirées du règlement.

* Les termes Actions, Actions connexes et Avocats du Groupe sont définis dans la l'Entente de Règlement qui se trouve sur le site Web du Règlement et comprennent les affaires *Oberski* et *Gagnon* ainsi que les poursuites intentées dans les autres provinces.



JE CONFIRME QUE CETTE OPPOSITION N'EST PAS FORMULÉE AU NOM DES PERSONNES EXCLUES SUSMENTIONNÉES

2. IDENTIFICATION DU VÉHICULE

Veillez fournir les renseignements suivants concernant le véhicule en question qui a été acheté ou loué au Canada. S'il y a plus d'un véhicule, veuillez fournir les informations suivantes pour les autres véhicules dans une pièce jointe.

Marque et modèle du véhicule :	
Année modèle du véhicule :	Numéro d'identification du véhicule (NIV) :

3. JE DÉSIRE M'OPPOSER

Indiquez dans l'encadré ci-dessous votre opposition au règlement proposé. Vous pouvez également faire part de votre opposition dans une pièce jointe.

4. AUDIENCES D'APPROBATION DU RÈGLEMENT

La Cour supérieure du Québec tiendra une audience d'approbation de règlement en personne au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, et par vidéoconférence le 31 juillet 2024.

Avez-vous l'intention de comparaître à cette audience? Oui Non

Dans l'affirmative, comparâtes-vous par l'entremise d'un avocat? Oui Non

La Cour supérieure de justice de l'Ontario tiendra une audience d'approbation de règlement par vidéoconférence à partir du 130, rue Queen Ouest, à Toronto le 30 juillet 2024.

Avez-vous l'intention de comparaître à cette audience? Oui Non

Dans l'affirmative, comparâtes-vous par l'entremise d'un avocat? Oui Non

Si vous avez l'intention de comparaître par l'entremise d'un avocat, veuillez fournir les coordonnées de votre avocat. Si plusieurs avocats vous représentent, veuillez fournir les informations suivantes pour les autres avocats dans une pièce jointe.

Nom de famille de l'avocat :		Prénom de l'avocat :	
Adresse postale de l'avocat :			Numéro de bureau :
Ville :	Province/État :	Code postal :	Pays :
Numéro de téléphone de l'avocat :	Adresse courriel de l'avocat :		Nom du cabinet d'avocat :

5. SIGNATURE

Votre signature

_____/_____/_____
AAAA MM JJ

6. DÉPÔT

Si vous souhaitez vous opposer au règlement proposé, votre formulaire d'opposition DOIT être reçu au plus tard le 19 juillet 2024.

<p>SI VOUS ÊTES UN RÉSIDANT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, votre formulaire d'opposition dûment rempli doit être envoyé par la poste ou par messenger à l'adresse suivante :</p> <p>Greffier de la Cour supérieure du Québec Palais de justice de Montréal Objet : <i>Michael Gagnon c. General Motors du Canada et al.</i> 500-06-000687-141 500-06-000729-158 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.120 Montréal (Québec) H2Y 1B5</p>	<p>SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE AUTRE PROVINCE OU UN AUTRE TERRITOIRE AU CANADA OU AILLEURS, votre formulaire d'opposition dûment rempli peut être envoyé par la poste, par messenger ou par courriel à l'adresse suivante :</p> <p>GM Ignition Switch Economic Settlement c/o JND Legal Administration PO Box 8111 Vancouver Main Vancouver, BC V6B 4E2 info@GMIgnitionSwitchSettlement.ca</p>
--	--